



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

Commune de Saint-Genis-l'Argentière

Extrait du registre des délibérations

Samedi **vingt-trois mai deux mil vingt**, à onze heures à la salle des fêtes, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **15**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : Arnaud VERNAY.

15 membres présents à la séance : Alexis BADOIL, Chantal YVOREL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Virginie MASSE, Joseph VOLAY, Laëtitia TEXIER, Joachim BOURBON, Colette PERIER, Arnaud VERNAY, Cindy GUIOTTO, Jean-Charles JULLIN, Sylviane FAYOT, Laurent CHABAUD

0 membre absent

0 procuration

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SAMEDI 23 MAI 2020

Le Conseil Municipal :

- Procède à l'élection du Maire.
- Prend connaissance de la charte de l'élu local.
- Fixe le nombre d'adjoints au Maire à 4 (délibération n° 09.2020).
- Procède au vote des adjoints.
- Approuve la proposition des indemnités à verser aux élus (délibération n° 10.2020).
- Valide les délégations au Maire (délibération n° 11.2020).
- Est informé qu'une lettre de l'équipe municipale sera éditée à la suite de cette réunion.
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 12 juin 2020 à 20h en mairie.

Document établi le 25 mai 2020.

Affiché le 25 mai 2020.

Le Maire,
Alexis BADOIL

Procès-verbal certifié exécutoire

Le 25 MAI 2020

Le Maire,

Alexis BADOIL

